

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 23 octobre 2025

L'an Deux Mil vingt-cinq,

Et le trente octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Catherine BILLAUD – Fanny VACHON - Sabine LEVASSEUR – Sandrine BOUNAB – Thierry FANAUD – Maryse MONTASTIER – Stéphane PITAVY – Yannick COITE – Pamela ETIENNE – Franck PAJOT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Julien DELUDET à Franck PAJOT – André AUROUX à Yannick COITE – Martine GACON à Maryse MONTASTIER

Secrétaire de séance : Delphine SUREAU

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Décision modificative investissement,
- Acte constitutif d'une régie d'avances pour paiement par carte bancaire,
- Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Le compte rendu de la séance du 22 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES 2024-EAU POTABLE-EAU INDUSTRIELLE-ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire présente les différents rapports 2024 sur le prix et la qualité des eaux établis par Montluçon Communauté et le SIVOM d'Huriel.

Ces rapports sont consultables en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☐ **PREND ACTE** des différents rapports 2024 sur le prix et la qualité des eaux établis par Montluçon Communauté et le SIVOM d'Huriel.

3 – CONVENTION D'ADHESION A « L'ESPACE MOSAIQUE » DE LA RESIDENCE DES SENIORS DE SAINT-MARTINIEN

Monsieur le Maire explique que la résidence « Espace mosaïque » ne bénéficie d'aucune subvention et ses ressources propres proviennent uniquement des loyers des résidents. L'équilibre financier est précaire et l'engagement financier des communes permettrait la pérennité de cette structure. Cet engagement permettrait

également de favoriser l'accès à la structure pour les habitants de Quinssaines, améliorant ainsi la qualité de service à destination des plus anciens.

Cet engagement serait de 1 € par habitant et ferait l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **DECIDE** d'accepter la convention et de verser 1 € par habitant,

☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

4 – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CLOISONNEMENTS D'EXPLOITATION DE LA FORET DE COURSAGE

Monsieur le Maire explique que des travaux sont nécessaires dans la forêt de Coursage. Ils consistent à broyer la végétation qui s'est développée dans les cloisonnements de la parcelle 3 afin de les maintenir visibles et praticables lors de la prochaine exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **DECIDE** d'accepter les travaux préconisés par l'ONF,

☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis, proposé par l'ONF,

☐ **PRECISE** que selon la disponibilité de l'entreprise, les travaux seront effectués soit en 2025, soit en 2026.

5 – STADE : DEMANDE D'ACCORD DEFINITIF SUBVENTION CD03

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la demande d'aide au Conseil Départemental de l'Allier pour les travaux de rénovation des vestiaires du stade, un accord de principe a été décidé par la commission permanente du Département.

Il convient maintenant de demander un accord définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **ADOpte** le projet définitif,

☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande d'accord définitif d'aide au titre du dispositif des équipements sportifs,

☐ **VALIDE** le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
		Financeurs	Montants HT	Taux
Travaux	283 920 €	Conseil Régional	90 000 €	25 %
Containers	31 790 €	ETAT (DETR)	100 000 €	27 %
Contrôles et divers	10 490 €	Conseil Départemental	54 888 €	15 %
Maîtrise d'œuvre	39 732 €	FFF	18 250 €	5 %
		Autofinancement	102 794 €	28 %
TOTAL	365 932 €	TOTAL	365 932 €	100 %

6 – CONVENTION D'ADHESION AU TARIF SOCIAL DE LA CANTINE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise en place du tarif social de la cantine scolaire, il est nécessaire de mettre en place une grille tarifaire avec au moins 3 tranches dont au moins une tranche inférieure ou égal à 1€ et une supérieure à 1 €. L'état empêche la collectivité de proposer des repas à 1 € pour les familles dont le quotient familial dépasse des 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **VALIDE** la grille tarifaire suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif Repas
1	De 0 à 1 000 €	1 €
2	De 1 001 à 2 000 €	2,80 €
3	Plus de 2 000 €	3,50 €

7 – LOYER DU QUAINSSAINOIS

Monsieur le Maire explique que Wilfried TREUILLET, gérant du commerce « le Quinssainois » demande au conseil municipal de baisser le loyer et de faire un différé du remboursement du prêt aménagement pour générer de la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **DECIDE** de fixer le loyer à **1 000 € HT à compter du 01.11.2025** au lieu de 1 200 € HT,

☐ **DECIDE** de faire un différé de 6 mois, soit du 01.11.2025 au 30.04.2026, concernant le remboursement du prêt du mobilier. Le remboursement se fera donc sur 7 ans et 10 mois et la dernière mensualité est reportée à juin 2031,

☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

8 – DECISION MODIFICATIVE INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Libellé	Montant	Article (chap) - Libellé	Montant
1641 (16) : Emprunts en cours	214,30 €		
2315 (23) – 198 : Installations, matériel et outillage	-214,30 €		
Total Dépenses	0,00 €	Total recettes	

☐ Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité.

9 – ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE D'AVANCES POUR PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Monsieur le Maire explique que certains fournisseurs n'acceptent pas le paiement par virement administratif et qu'il n'est pas possible de payer en ligne.

Il propose donc de créer une régie d'avances pour pouvoir payer par Carte Bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

☐ **DE CREER** une régie d'avances auprès de la mairie de Quinssaines pour pouvoir faire des achats par carte bancaire,

☐ **PRECISE** que le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 000 €.

10 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2026-2030

Monsieur le Maire explique que la commune est engagée depuis 2021 dans la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF. Celle-ci est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux usagers dans leur ensemble. Elle s'articule autour de sept axes : la petite enfance, l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'inclusion numérique avec l'accès aux droits.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la CAF et les communes membres de Montluçon Communauté pour la période 2026-2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☐ **APPROUVE** la convention de la CTG 2026-2030,

☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

11 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de séance
Delphine SUREAU

Le Maire,
Francis NOUHANT